



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni au restaurant municipal à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoint -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Thomas KLEIN, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, M. Frédéric VOLE, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, Mme Béatrice DE LAVALETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoint -

Mme Nassera HAMZA à M. Guillaume BOUDY

- Conseillers municipaux -

Mme Safia EL-BAKKALI à M. Nicola D'ASTA, Mme Olfà COUSSEAU à M. Valéry BARNY, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Jean-Marc LEMBERT à M. Stéphane PERRIN-BIDAN

Absents non-représentés :

- Adjoint -

- Conseillers municipaux -

Secrétaire :

M. Frédéric VOLE

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2024-039

**Révision des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement
(AP/CP) des projets d'investissement 2024**

- Conseil Municipal du 25 juin 2024 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération N°2023-002 portant création des Autorisations de Programme et des crédits de paiement (AP/CP),

Vu le budget communal,

Vu le Budget Supplémentaire,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la modification de l'Autorisation de Programme 111 « développement des modes de déplacement vertueux » et à l'affectation des crédits de paiement sur l'année 2024 pour accentuer notre capacité d'achat de véhicules propres,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la modification de l'Autorisation de Programme 122 « végétalisation de l'espace public » et à l'affectation des crédits de paiement sur l'année 2024 pour prendre en compte l'augmentation du coût de la dépollution des sols dans l'opération de démolition de l'école Saint Exupéry et de la construction d'un square,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la modification de l'Autorisation de Programme 123 « l'aménagement du centre-ville » et à l'affectation des crédits de paiement sur l'année 2024 pour prendre en compte les projets d'aménagements de plusieurs rues du centre-ville récemment estimés,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement de l'Autorisation de Programme 211 « mise en accessibilité des bâtiments » et à l'affectation des crédits de paiement sur l'année 2024 pour prendre en compte la fin de cette AP en 2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la modification de l'Autorisation de Programme 322 « structure d'escalade » et à l'affectation des crédits de paiement sur l'année 2024 en intégrant la création d'un plateau d'évolution à l'ensemble du projet et son décalage d'un an,

Sur rapport de Monsieur Jean Prévost, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE
Nombre de pour : 43
Nombre de contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Nombre de ne prend pas part au vote : 0
Nombre de pouvoirs : 5
Des membres présents ou représentés,
Décide,

Article unique. - D'approuver les modifications des montants des Autorisations de Programme et des crédits de paiement de l'année 2024 comme suit :

			Modifications AP/CP			
			2023	2024	2025	2026
<i>Développement des modes de déplacement vertueux</i>	<i>AP - 2023-111</i>					
		Montant AP	5 582 121			
		Montant CP	2 189 439	1 602 682	970 000	820 000
			Modifications AP/CP			
			2023	2024	2025	2026
<i>Végétalisation espace public</i>	<i>AP - 2023-122</i>					
		Montant AP	8 688 666			
		Montant CP	1 137 388	3 321 278	2 545 000	1 685 000
			Modifications AP/CP			
			2023	2024	2025	2026
<i>Aménagement du centre-ville</i>	<i>AP - 2023-123</i>					
		Montant AP	15 048 344			
		Montant CP	1 666 156	5 347 188	6 455 000	1 580 000
			Modifications AP/CP			
			2023	2024	2025	2026
<i>Mise en accessibilité des bâtiments</i>	<i>AP - 2023-211</i>					
		Montant AP	696 540			
		Montant CP	174 140	272 400	250 000	-
			Modifications AP/CP			
			2023	2024	2025	2026
<i>Structure d'escalade et plateau d'évolution</i>	<i>AP - 2023-322</i>					
		Montant AP	2 863 600			
		Montant CP	-	-	2 643 600	220 000

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 4 juillet 2024 et publié/affiché le 4 juillet 2024 Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services Bruno MAGGUILLI

#signature#

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes